

*Privilège—M. Axworthy*

[Français]

**Mme le Président:** Si l'honorable président du Conseil privé était d'accord, et c'est ce que j'ai conclu par les observations qu'il a faites et celles que j'ai entendues de l'autre côté de la Chambre, s'il veut présenter une motion du consentement unanime de la Chambre, je pourrais la recevoir maintenant. Autrement, je prendrai toute la question en délibéré et j'en déciderai plus tard de façon à statuer s'il s'agit ou non d'une question de privilège.

**M. Pinard:** Madame le Président, si vous me permettez, je pourrais demander au ministre qui a soulevé la question de privilège de proposer lui-même la motion pour déférer le cas au comité des privilèges et élections. Bien entendu, quant au petit bout de la démission dont a parlé le chef de l'opposition officielle (M. Clark), il n'est pas question de cela. Il s'agit strictement de déférer le cas au comité des privilèges et élections pour que ce soit étudié. Alors si vous n'y voyez aucun inconvénient, la motion pourrait être présentée par le ministre qui a soulevé la question de privilège, et je présume que mes collègues n'auront pas d'objection à y souscrire.

[Traduction]

**M. Axworthy:** Madame le Président, avant de présenter ma motion, je devrais peut-être faire une mise au point, compte tenu des déclarations que viennent de faire le député du Yukon (M. Nielsen) et le chef de l'opposition (M. Clark). Les circonstances dont j'ai parlé sont survenues avant que je ne devienne ministre. Ce n'est pas une question de conflit d'intérêts mais une question de réputation à la Chambre, ce qui s'apparente à la situation dans laquelle le député du Yukon s'est déjà lui-même retrouvé.

Les dispositions en question ont été prises et achevées avant mon assermentation en tant que ministre. Il ne s'agit donc pas d'un conflit d'intérêts. Il s'agit plutôt de ma réputation à la Chambre et cela se compare au cas qu'a cité le président du Conseil privé (M. Pinard). C'est donc pour cette raison que je tiens à renvoyer la question au comité permanent.

Je propose donc, appuyé par le président du Conseil privé:

Que l'objet de ma question de privilège soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre présente sa motion?

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je ne prends pas la parole pour dire que le ministre n'a pas fait ce qu'il fallait faire. Je suis seulement un peu gêné par le mot «objet» employé dans la motion. Nous aimerions être certains que la motion soit suffisamment précise pour qu'on puisse l'étudier.

Un cas semblable s'est déjà produit il y a quelque temps. Les leaders des partis à la Chambre se sont alors réunis afin de préciser les choses pour que la Chambre sache à quoi s'en tenir. Il semble y avoir une certaine imprécision dans cette motion. Je sais que ce n'est pas voulu et je suis certain que le

ministre aimerait bien tirer les choses au clair. Voilà le but de mon intervention.

Je me demande, madame le Président, si vous seriez d'accord pour que nous nous réunissions et que nous revoyions le texte de cette motion pour qu'il corresponde bien à ce que les députés de la Chambre comptent faire. C'est pour cette seule raison que j'ai pris la parole. Si vous croyez que je ne devrais pas intervenir dans les circonstances actuelles, je m'en remettrais à la motion qui a été présentée à la Chambre, mais j'aimerais savoir s'il serait possible de remettre cette affaire à plus tard, ce qui donnerait le temps d'en discuter.

● (1550)

**M. Axworthy:** Pour revenir à la question, madame le Président, je tiens à dire au leader de l'opposition que la formulation est calquée sur celle d'une motion présentée à la Chambre en 1968. Il y a donc précédent. Nous avons procédé à une vérification et cette formule a servi dans une affaire du même genre en 1968.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Pinard:** Madame le Président, je veux, en ce qui a trait aux travaux de la Chambre, tout simplement informer mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre qu'après le vote qui est prévu pour ce soir sur l'amendement proposé par l'honorable député du Nouveau parti démocratique, celui de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), que le débat sur le discours du trône soit interrompu pour être complété plus tard durant cette session.

[Traduction]

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, il serait peut-être indiqué à ce moment-ci que le leader du gouvernement nous donne en détail l'ordre des travaux qu'il propose. Nous en avons déjà discuté.

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, pour répéter publiquement ce que j'ai mentionné privément à mon honorable collègue, nous procéderons demain après-midi à l'étude du projet de loi C-2. D'autres projets de loi doivent être présentés aujourd'hui, dont un en particulier sur les prêts aux petites entreprises, et nous désirons éventuellement procéder, après l'étude du bill C-2, à l'étude de ce projet de loi sur la petite entreprise. Il y a aussi un autre projet de loi qui est très urgent, qui demande d'être étudié. C'est pourquoi nous interrompons le débat sur le discours du trône, ce projet de loi ne pouvait pas être présenté avant l'interruption du débat lui-même. Il sera présenté demain par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il s'agit du projet de loi qui a trait aux crédits d'impôts à l'emploi, et nous pourrions l'étudier après demain si nous avons terminé l'étude du bill C-2 et/ou du projet de loi sur les prêts aux petites entreprises.